

Création de l'Observatoire national du sport : « On oublie les universités » (S. Braconnier)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°315861 - Publié le 21/02/2024 à 16:03

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 23/02/2024 à 08:56



© Conférence des présidents d'université – Université Paris Descartes



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« Je suis surpris de constater qu'au moment où il est créé un observatoire national du sport - qui est une bonne chose - on oublie dans le comité de pilotage un acteur important de la pratique sportive en France que sont les universités, et qui ont au moins autant à faire valoir que le Medef (Mouvement des entreprises de France) », déclare Stéphane Braconnier, président de l'Université Paris Panthéon Assas, à News Tank, le 21/02/2024.

Il réagit à la parution de l'arrêté créant l'Observatoire national du sport, au JO (Journal officiel) du 20/02/2024, dont la mission est « de fournir aux décideurs publics, au mouvement sportif, aux acteurs économiques du sport et, plus généralement, au public une information régulière sur l'état et l'évolution des activités physiques et sportives ».

Le même jour, celui qui est aussi l'auteur du rapport « Le sport, une ambition pour l'université » pour France Universités paru le 01/02/2023, réagissait sur le réseau social X, adressant un « carton rouge » quant à l'absence de représentation de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) dans le comité de pilotage comprenant 18 membres.

Le ministère des sports estime, à l'inverse, que l'ESR sera « bien représenté, et en nombre, au travers des membres du conseil scientifique » de l'observatoire, écrit-il sur X peu après.

« Que le conseil scientifique comporte 15 chercheuses ou chercheurs, c'est un peu la moindre des choses ! Mais ils auront une voix au titre de leur discipline, de leur expertise, ce qui n'enlève pas le fait que l'ESR n'est pas représenté sur un plan institutionnel. Il faut établir ce réflexe consistant à considérer les universités comme de vrais opérateurs de la pratique sportive. Mais cela viendra, je suis optimiste », indique le président.

« Il est important de réagir »

À la question de savoir s'il demande au ministère des sports de faire évoluer la composition du comité de pilotage de ce nouvel observatoire, Stéphane Braconnier indique : « La balle est dans le camp des ministères. Je trouverais souhaitable que ce soit le cas, mais je n'en ai pas fait la demande. J'ai simplement mis le doigt sur le sujet, et j'estime que c'est mon rôle et celui de France Universités. Il est important de réagir, et ensuite d'avoir une discussion constructive. »

« Nous avons beaucoup travaillé ce sujet d'un meilleur dialogue entre les milieux du sport et de l'ESR. Mon rapport pour France Universités en février 2023 avait justement pour vocation de faire de la pédagogie sur le sujet.

Des progrès ont été faits, il faut le reconnaître : nous sommes passés d'une forme de méconnaissance réciproque à une vraie prise de conscience globale, à la fois par le ministère des sports de l'importance des universités, et de l'ESR du sport à l'université.

La feuille de route des deux ministères signée avec les trois conférences en avril 2023 l'incarne. Mais il reste encore des étapes à franchir. »

Il cite un autre exemple de cette « absence de réflexe » des universités quand il s'agit de sport :

« Sur les crédits de l'ANS (Agence nationale du sport) pour les équipements sportifs, la première délibération ne mentionnait pas les universités, et il a fallu une nouvelle délibération pour qu'elles figurent dans les établissements éligibles. »

Un point d'étape sur le rapport après les JOP (Jeux olympiques et paralympiques) de Paris

Alors que son rapport pour France Universités formulait une trentaine de recommandations (voir ci-dessous), Stéphane Braconnier indique qu'un suivi aura lieu.

« Il sera utile de faire un point d'étape, mais après les JOP de Paris. A quelques mois de l'événement, il faut surtout faire en sorte que les étudiants soient le plus investis dans les JOP et leur héritage.

Viendra ensuite le temps de la réflexion, pour voir aussi comment capitaliser sur ces Jeux, et essayer de pousser les préconisations du rapport, même s'il y a eu déjà eu des progrès. »

1. Intégrer la diversité des pratiques sportives

Pour le sport de haut niveau :

- Adapter les cursus aux contraintes des sportifs de haut niveau par une structuration pluriannuelle de leurs études et instaurer un droit à l'aménagement des études : les SHN (Sportif de haut niveau), surtout Haute-performance, ne peuvent se contenter d'aménagements collectifs ;
- Dédier des bourses spécifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche aux sportifs de haut niveau, en particulier aux SHN en situation de handicap, qui ont des besoins spécifiques ;
- Désigner une personne référente unique à l'échelle de l'établissement ou du regroupement d'établissements en fonction des besoins ;
- Créer une plateforme inter-universitaire numérique mutualisée dédiée aux sportifs de haut niveau, pour la dispense d'enseignements à distance et le dépôt des cours enregistrés ;
- Créer un label « haute-performance sportive » pour identifier les universités proposant des dispositifs dédiés aux sportifs de haut niveau : aménagements d'études, dispenses d'assiduité, étalement des cursus etc. ;
- Insérer les sportifs de haut niveau dans les stratégies de promotion du sport au sein des universités.

Intégrer la diversité des pratiques sportives

Pour les pratiques générales :

- Mettre en œuvre des sensibilisations croisées entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- Faire de la carte « passerelle » un outil de continuité de la pratique sportive entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- Mutualiser les dispositifs de promotion du sport à l'Université, en particulier autour de la FFSU (Fédération française du sport universitaire) et de l'ANOF ;
- Organiser annuellement une Semaine Olympique et Paralympique du sport universitaire et une tournée universitaire de l'Olympisme ;
- Promouvoir une candidature de la France à une prochaine Universiade ;
- Renforcer la présence des fédérations sportives sur les campus universitaires ;
- Valoriser le sport-santé universitaire et le sport inclusif ;
- Soutenir les politiques d'accompagnement destinées à amener vers le sport les publics qui en sont le plus éloignés ;
- Valoriser les bonnes pratiques par l'octroi d'un label « Campus sport ».

2. Clarifier les compétences

- Renforcer la compétence des Conseils des sports ;
- Intégrer les universités dans les Conférences Régionales du Sport ;
- Créer des référents « sport » uniques pour chaque université (interlocuteur unique) ;

- Chaque *université* se fixe un **pourcentage socle de CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)** dédié au sport, calculé en intégrant l'effort pluriannuel consenti par l'établissement, en *investissement* et en fonctionnement, pour le sport ;
- Encourager **les co-financements** avec les collectivités locales, les fédérations sportives, l'ANS (Agence nationale du sport) et les acteurs privés du sport.

3. Renforcer les moyens

Pour les pratiques libres :

- Élargir les créneaux d'ouverture des infrastructures en mobilisant un encadrement par des emplois étudiants dédiés et en contractualisant la mutualisation des équipements avec les collectivités territoriales et les associations ou clubs locaux ;
- **Multiplier les espaces de pratique libre** sur les campus, en mobilisant le soutien des fédérations sportives ;
- Généraliser la formule du « Clique temps sport » ;
- Sanctuariser un espace-temps pour les compétitions universitaires.

Renforcer les moyens

Pour les équipements sportifs

- Compenser systématiquement la destruction de surfaces sportives universitaires par la **construction de surfaces compensatrices** dans des zones proches ;
- Intégrer les *universités* dans les entités pouvant émarger aux crédits ANS ;
- Lancer un vaste **Plan d'urgence 2030 pour l'équipement sportif des campus** ;
- **Cartographier les équipements existants** et établir un plan de construction d'équipements, dans le cadre de conventions pluriannuelles conclues entre les *universités*, les collectivités locales et l'ANS, auxquels pourraient se joindre les fédérations sportives intéressées.

Renforcer les moyens

La valorisation du sport dans les cursus

- Le sport de haut niveau doit donner lieu automatiquement à **l'attribution de crédits ECTS (European Credits Transfer System)** et, dans certains cas, pouvoir être valorisé au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE (Validation des acquis de l'expérience)) ;
- Le principe doit être posé d'une **valorisation de la pratique du sport** dans les cursus de toutes et de tous, sous une forme laissée à l'appréciation des *universités* ;
- Valoriser les pratiques au sein des *universités*, mais aussi les pratiques hors de l'université ;
- Évaluer périodiquement les besoins des étudiants afin de rendre les dispositifs universitaires plus performants.

La composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit tous les trimestres avec le conseil scientifique, à titre bénévole et non rémunéré. Il est composé :

- du directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), qui en assure la présidence ;
- d'un représentant de la direction des sports ;
- d'un représentant de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ;
- d'un représentant de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep) ;
- d'un représentant du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ;
- d'un représentant du Comité paralympique sportif français (CPSF) ;
- d'un représentant de l'Association nationale des élus en charge du sport ;
- d'un représentant de la direction générale des entreprises (DGE) ;
- d'un représentant de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ;
- d'un représentant du Mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- d'un représentant de l'Union sport & cycle (USC) ;
- d'un représentant du Conseil social du mouvement sportif (CoSMoS) ;
- d'un représentant de la branche des métiers du sport, désigné par le directeur des sports ;
- d'un représentant du Groupement d'intérêt économique France sport expertise (GIE FSE) ;
- d'un représentant de la délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) ;
- d'un représentant de l'Institut Paris Région ;
- d'un représentant de la direction générale de la Santé ;
- d'un représentant des services déconcentrés régionaux (DRAJES), désigné par le directeur des sports.

Les échanges sur X à propos de l'observatoire


Stéphane BRACONNIER

@sbraconnier · [Suivre](#)



Mon carton rouge  à propos de la création par le [@Sports_gouv](#), d'un Observatoire national du sport sans aucune représentation des universités et de l'ESR.
[@sup_recherche](#) [@FranceUniv](#) [@AEFsuprecherche](#)
[@NewsTankEduc](#)

fr.linkedin.com

Stéphane Braconnier on LinkedIn: Arrêté du 13 février 2024 portant créa...
 Carton rouge. La création d' Observatoire national du sport par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques doit être ...

1:37 PM · 20 févr. 2024



 43  Répondre  Partager

[Lire 3 réponses](#)



Ministère des Sports  

@Sports_gouv · [Suivre](#)



 C'est faux !

L'enseignement supérieur et la recherche sera bien représenté, et en nombre, dans le cadre de l'Observatoire, au travers de ses membres issus du Conseil scientifique.

Un thread à dérouler   (1/4)

Thomas Ducados  @TomDucados

L'Etat oublie, encore une fois, l'enseignement supérieur et la recherche sur un sujet majeur : le #sport. Un sujet sur lequel les universités sont pleinement impliquées.

9:06 PM · 20 févr. 2024



 17  Répondre  Partager

[Lire 5 réponses](#)



Stéphane Braconnier

Président @ Université Paris-Panthéon-Assas (EPE)

Professeur de droit public @ Université Paris 2 - Panthéon-Assas

Parcours

Depuis avril 2022	Université Paris-Panthéon-Assas (EPE) Président
Depuis 2007	Université Paris 2 - Panthéon-Assas Professeur de droit public
Depuis décembre 2022	France Universités Membre du CA
Janvier 2022 - avril 2022	Université Paris-Panthéon-Assas (EPE) Président provisoire
Décembre 2020 - décembre 2021	Université Paris 2 - Panthéon-Assas Président

Établissement & diplôme

N.c. - 1998	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation Agrégé de droit public
N.c. - 1995	Université de Poitiers Doctorat de droit public
N.c. - 1991	Université de Montréal Maîtrise de droit

Fiche n° 42047, créée le 30/11/2020 à 19:01 - Màj le 10/01/2024 à 15:22